

## Code de Déontologie COACHING



### 1. INTRODUCTION :

Cette déontologie a pour objectif de décrire les valeurs fondamentales, les principes ainsi que les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de PROFILAXIONS.

Cette déontologie sert également à défendre l'intégrité de PROFILAXIONS et de la profession de coaching dans le monde entier. Ce Code de déontologie s'applique lorsque les professionnels PROFILAXIONS font état de leur adhésion à PROFILAXIONS en tant que tels, dans tout type d'interaction liée au coaching. Et cela, quelle que soit la façon dont la relation de coaching a été établie. Ce Code énonce les obligations éthiques des professionnels PROFILAXIONS dans leurs différents rôles de coach, superviseur de coach, coach formateur ou en formation, ou qui exercent des fonctions de direction au sein de PROFILAXIONS.

Dans leurs activités les coachs PROFILAXIONS auront à faire face à des situations demandant de répondre à des questions imprévues, de résoudre un dilemme ou des problèmes. Ils trouveront, au travers de ce code de déontologie, des repères visant à les orienter et à les aider à identifier les différentes façons d'aborder le comportement éthique.

Les professionnels PROFILAXIONS qui s'engagent à respecter le Code de déontologie déploient tous leurs efforts pour être des individus éthiques, même si cela implique parfois de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

### 2. DEFINITIONS :

- Client : la personne ou l'équipe / le groupe coaché, supervisé, ou encore le coach ou étudiant en formation.
- Professionnel PROFILAXIONS :  
Nous distinguons 3 types de statuts professionnels PROFILAXIONS
  - Salarié(e)s de PROFILAXIONS ou de PROFILAXIONS France (BFC SAS), qui est formée au coaching et contractuellement habilitée à pratiquer le coaching au nom, selon les méthodes et avec les outils mis en place par PROFILAXIONS.
  - Indépendant : est une personne, exerçant une activité professionnelle indépendante de coach, qui est contractuellement habilitée à pratiquer le coaching au nom, selon les méthodes et avec les outils mis en place par PROFILAXIONS.
  - Interne ou Coach interne : est une personne qui est employée (salariée) dans une organisation distincte de PROFILAXIONS et de PROFILAXIONS France (BFC SAS), détenant une accréditation PROFILAXIONS et qui fournit du coaching à temps partiel ou à temps plein aux employés de cette organisation.

La dénomination « Tous les professionnels PROFILAXIONS » englobe les 3 statuts.

- Coaching : le fait d'établir un partenariat avec les clients dans un processus créatif et stimulant qui les inspire pour leur permettre de maximiser leur potentiel personnel et professionnel. Naît ainsi une relation établie par le professionnel PROFILAXIONS et le(s) client(s) /commanditaire (s) en vertu d'un accord ou d'un contrat définissant les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- Code : Code de déontologie de PROFILAXIONS
- Confidentialité : protection de toute information obtenue lors de la mission de coaching, à moins que le consentement à la divulgation ne soit expressément communiqué par les parties prenantes au contrat.
- Conflit d'intérêts : correspond à une situation dans laquelle un professionnel PROFILAXIONS est impliqué dans de multiples intérêts dans lesquels servir un intérêt pourrait aller à l'encontre ou être en conflit avec un autre. Cela peut être de nature financière, personnelle ou autre.
- Égalité : une situation dans laquelle toutes les personnes vivent l'expérience de l'inclusion, l'accès aux ressources et aux opportunités, sans distinction de race, origine ethnique, nationalité, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, religion, statut d'immigré, handicap mental ou physique et tout autre critère de différenciation. La notion d'Égalité est également étendue autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.
- Commanditaire : est l'entité juridique (y compris ses représentants) qui finance et / ou organise, ou définit les prestations de coaching qui doivent être fournis.

### **3. VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES ÉTHIQUES PROFILAXIONS**

Ce code de déontologie se base sur les valeurs fondamentales de PROFILAXIONS <https://profilaxions.com/> et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs ont le même degré d'importance et se renforcent mutuellement.

Tous les professionnels PROFILAXIONS se doivent d'incarner quotidiennement et promouvoir ces valeurs dans toutes leurs interactions.

### **4. NORMES ETHIQUES :**

Les normes éthiques qui suivent s'appliquent aux activités professionnelles de tout professionnel PROFILAXIONS (Certains normes étant spécifiques à quelques situations contractuelles (cf Définitions ci-dessus)

#### **▪ Contractualisation**

Avant le début du coaching, tous les professionnels PROFILAXIONS doivent :

- ✓ Mettre le code à disposition de leurs clients et expliciter clairement leur engagement à le respecter.
- ✓ Présenter à leurs clients et commanditaires les procédures de recours de leurs organisations respectives.
- ✓ Expliquer précisément et vérifier la bonne compréhension par le client et le commanditaire de la nature et des termes du contrat de coaching ou de supervision, y compris des dispositions financières, logistiques et de confidentialité qu'il contient.
- ✓ Comprendre les attentes de leurs clients et commanditaires, afin de définir avec eux un programme d'accompagnement permettant d'y répondre. Pour cela ils se fondent sur leurs connaissances et leur expérience professionnelles.
- ✓ Présenter ouvertement et en toute transparence les méthodes qu'ils emploient et fournir aux clients et commanditaires toutes les informations complémentaires utiles sur les processus et les standards
- ✓ S'assurer que la durée du contrat permet d'atteindre les objectifs du client et du commanditaire, et ils veillent en permanence à favoriser l'indépendance et l'autonomie du client.
- ✓ S'assurer que les conditions matérielles, techniques, logistiques dans lesquelles se déroulent les activités de coaching, supervision ou formation offrent des conditions optimales pour l'apprentissage et la réflexion, conditions qui favorisent l'atteinte des objectifs fixés par contrat.
- ✓ Veiller à préserver les intérêts de leurs clients, tout en les sensibilisant et en les responsabilisant de manière à ce que lesdits intérêts ne nuisent pas à ceux des commanditaires, des parties prenantes, de la société au sens large ou de l'environnement.

#### **▪ Intégrité :**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Possèdent les qualifications appropriées pour travailler avec leur clientèle. Ils communiquent à tout client, commanditaire, partie prenante et pair des informations véridiques sur leur expérience, leurs qualifications professionnelles, leurs affiliations, leurs certifications et accréditations.
- ✓ Doivent exposer précisément la valeur ajoutée de leur travail de coach, superviseur ou formateur
- ✓ S'assurent que, lors d'échanges avec des tiers, aucun document, support promotionnel ou autre ne contient ou ne suggère des indications erronées ou trompeuses sur leurs compétences, qualifications ou accréditations professionnelles.
- ✓ Précisent qui sont les personnes à l'origine des activités, idées et outils qu'ils utilisent et n'en revendiquent en aucun cas la paternité et notamment pour l'outil de Profilage PROFILAXIONS®
- ✓ Déclarent tout possible conflit d'intérêts, à respecter les lois applicables et à ne jamais encourager, faciliter ou cautionner de quelconques activités malhonnêtes, illégales, non professionnelles, inéquitables ou discriminatoires.

#### **▪ Confidentialité**

Au cours de la réalisation du contrat de coaching, tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Garantissent le plus strict degré de confidentialité avec tous les clients et commanditaires, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations.
- ✓ Définissent clairement avec leurs clients et commanditaires les conditions dans lesquelles la confidentialité pourra être levée ((par exemple, activité illégale, si prévu par la loi, suite à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître valide ; risque imminent ou potentiel de danger pour soi-même ou pour autrui, etc.).

- ✓ Recherchent activement un accord sur ces limites de confidentialité, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations. Dans ce dernier cas, il en informera les autorités compétentes.
- ✓ Sauvegardent, conservent et détruisent toutes les données et tous les dossiers relatifs à leurs clients, notamment les messages et fichiers numériques, de façon à garantir la confidentialité, la sûreté et le respect de la vie privée, conformément aux lois et autres dispositions applicables dans le pays de leurs clients en matière de protection des données et de confidentialité.
- ✓ Doivent expliquer à leur client qu'ils travaillent avec un superviseur et s'assurer que le client est d'accord pour que son cas soit éventuellement partagé anonymement à l'occasion de cette supervision. Ils doivent par ailleurs préciser au client que la relation de supervision est elle-même soumise à des règles strictes de confidentialité.
- ✓ Prennent les dispositions utiles avec le commanditaire ou le tuteur lorsque la personne accompagnée est mineure ou adulte vulnérable et ce, afin d'assurer un degré de confidentialité approprié et conforme à l'intérêt du client, tout en respectant les dispositions légales et les mesures de protection en vigueur.
- ✓ Définissent et maintiennent des limites claires, appropriées et culturellement admissibles en ce qui concerne toute forme d'interactions physiques ou virtuelles avec les clients ou commanditaires. Ils s'interdisent strictement d'engager ou d'entretenir toute relation sentimentale ou sexuelle avec leurs clients ou commanditaires.

#### ▪ **Conflit d'intérêts**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ S'interdisent d'exploiter leurs clients et de tirer de quelconques avantages financiers ou autres de leurs relations, ou d'utiliser les données personnelles, professionnelles ou autres concernant un client sans son autorisation.
- ✓ Etablissent une distinction claire entre leurs relations professionnelles et toute autre forme de relations dans le but d'éviter les conflits d'intérêts
- ✓ Sont conscients du risque de conflit d'intérêts de nature commerciale ou affective pouvant découler de la relation d'accompagnement et s'engagent à régler ces situations de façon rapide et efficace afin qu'elles ne portent aucun préjudice au client ou au commanditaire. Ils pourront ainsi rechercher l'assistance d'un professionnel, suspendre temporairement ou définitivement la relation professionnelle.

\* Pour les coachs internes,

- ✓ Ils gèrent les conflits d'intérêts, potentiels ou existants, avec leurs clients et commanditaires par des accords de coaching et d'un dialogue continu comprenant la définition des rôles organisationnels, des responsabilités, des relations, des dossiers, la confidentialité et les autres exigences en matière de rapports.

#### ▪ **Fin de Contrat et Responsabilités ultérieures**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Respectent le droit d'un client de mettre fin à un contrat à tout moment du processus, dans les conditions prévues au contrat de coaching ou de supervision.
- ✓ Doivent inciter le client ou le commanditaire à mettre fin à la relation de coaching, ou supervision s'ils estiment que le client tirerait un meilleur parti d'un autre type de suivi professionnel.
- ✓ Veillent à anticiper la fin de la relation, notamment en établissant un plan de continuité dans le cas où eux-mêmes seraient dans l'incapacité de poursuivre le travail engagé.
- ✓ Sont conscients que leurs responsabilités perdurent au-delà de la fin de la relation contractuelle et se doivent :
  - d'assurer la confidentialité de toutes les informations relatives aux clients et commanditaires, en veillant à gérer soigneusement et dans le respect de la déontologie leurs données personnelles, professionnelles et d'autre nature ;
  - de s'interdire toute exploitation d'anciennes relations, ce qui pourrait porter préjudice au professionnalisme ou à l'intégrité de PROFILAXIONS ou de la communauté professionnelle ;
  - de mener à bien toute évaluation ou action de suivi qui aurait été convenue.

\* Les professionnels PROFILAXIONS indépendants et/ou Internes :

- ✓ Sont tenus de prendre des dispositions pour transférer et assurer le suivi de leurs clients actuels et leurs dossiers en cas de cessation d'activité.

## **5. CONDUITES PROFESSIONNELLES :**

### **▪ Préservation de la réputation de la profession**

Tous Les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Adoptent un comportement reflétant positivement et renforçant la réputation d'une prestation de service professionnelle, en veillant au respect des standards de la profession relatifs à l'usage de la technologie.
- ✓ Font preuve de respect vis-à-vis des différents types de pratiques des professionnels et d'autres personnes en exercice, ainsi que vis-à-vis de toutes les diverses approches du coaching, du mentorat et de la supervision conformes à la déontologie, y compris l'usage de la technologie des données et de l'IA.

### **▪ Comportement responsable**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ S'engagent à respecter les politiques et directives de PROFILAXIONS ; Les coachs internes s'engagent à respecter les politiques et directives de leurs organisations respectives en matière d'inclusion, de diversité, de responsabilité sociale et de lutte contre le changement climatique.
- ✓ S'interdisent toute forme de discrimination, pour quelque motif que ce soit, et s'attachent à renforcer leur propre sensibilité face à de potentiels motifs de discrimination et de partialité, notamment en ce qui concerne l'usage de la technologie ou l'exploitation de données inexacts ou mensongères.
- ✓ Doivent remettre en question, dans un esprit constructif et d'assistance, tout collègue, collaborateur, fournisseur de services et client dont les comportements sont perçus comme discriminatoires ou qui sont réticents à assumer la responsabilité de leur attitude et de leurs actions.
- ✓ Sont attentifs à toutes leurs communications (orale, écrite ou non verbale) afin d'éviter tout parti-pris ou discrimination involontaire.
- ✓ Prennent part à des activités de développement professionnel qui participent du renforcement de leur propre sensibilisation à l'inclusion, la diversité, l'usage de la technologie et aux plus récentes évolutions des attentes sociales et environnementales.

### **▪ Infractions au code de déontologie :**

Toute infraction au code donnant lieu à une procédure disciplinaire peut entraîner une sanction, voire la résiliation de leur accréditation et/ou la radiation de leur organisation.

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Doivent s'opposer à un pair s'ils ont une bonne raison de penser que cette personne agit de façon contraire à la déontologie de la profession. Si la discussion ne permet pas d'aboutir à une solution, il doit en référer à PROFILAXIONS et/ ou son organisation. (pour les Coachs Internes, non rattachés à PROFILAXIONS par un contrat de Travail)

### **▪ Obligations légales et réglementaires**

Tous les Professionnels PROFILAXIONS

- ✓ Doivent se tenir à jour des évolutions et de se conformer :
  - à l'ensemble des obligations réglementaires en vigueur dans les pays où ils exercent
  - aux dispositions de protection applicables au travail avec des enfants ou des adultes vulnérables ;
  - aux politiques et procédures définies par les organisations et portant sur le contexte professionnel.

\* Les professionnels PROFILAXIONS Indépendants et/ou Internes

- ✓ doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leurs activités de coaching dans les différents pays où ils exercent, quand une telle assurance est disponible.

## **6. CAPACITES PROFESSIONNELLES :**

### **▪ Supervision :**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Exercent leurs activités dans la limite de leurs compétences professionnelles. Le cas échéant, ils doivent orienter leur client vers un membre actif plus expérimenté ou aux qualifications mieux adaptées.
- ✓ Sont tenus d'avoir recours à un superviseur régulièrement au cours de leur pratique, et chaque fois que la situation l'exige. Ils doivent être en mesure de démontrer qu'ils sont engagés dans un processus de réflexion sur leur pratique.
- ✓ Doivent s'assurer que toute éventuelle relation existante hors du cadre de la supervision, qu'elle soit professionnelle ou personnelle, n'interfère pas avec la qualité de la relation de supervision.



- ✓ Doivent discuter de tout problème éthique réel ou potentiel ainsi que de toute infraction au présent code – avec leur superviseur, un groupe de pairs ou la Direction de PROFILAXIONS pour obtenir conseils et assistance.

- **Développement professionnel continu**

Tous les professionnels PROFILAXIONS :

- ✓ Entretiennent et approfondissent leurs compétences de coach et/ou leurs capacités de supervision en suivant des formations et des actions de développement professionnel continu (DPC) adaptées et tournées vers l'avenir.
- ✓ Analysent et évaluent systématiquement la qualité et la pertinence de leur pratique et de leur attitude dans le but de s'améliorer, au travers du feedback des clients, commanditaires et parties prenantes.

Le présent code de déontologie global est un cadre général pour tous les Professionnels PROFILAXIONS, signataires. Il n'entend pas couvrir les procédures de traitement des litiges ni toutes les potentielles questions relevant de la déontologie.

Une contrat individuel est systématiquement et obligatoirement conclu entre PROFILAXIONS et les Professionnels PROFILAXIONS. Ces contrats spécifiques régissent le cadre des obligations légales et réglementaires ainsi que l'étendue des accréditations, autorisations, devoirs et responsabilités réciproques. Le présent est ainsi réputé, accepté et l'engagement des signataires est recueilli lors de la signature des dits- contrats. Une copie de ce code est annexée à chacun d'eux pour acceptation.

S'agissant des Professionnels PROFILAXIONS indépendants et/ ou affiliés à une autre organisation, ce code délègue la responsabilité de la gouvernance globale à chaque signataire, à qui il appartient de définir et d'appliquer des politiques et procédures spécifiques à son contexte, ses pratiques et son organisation.